Rapport des activités pour l'année financière **1971-72**

Société d'aménagement de l'Outaouais

Bureau
du président

Société
d'aménagement
de l'Outaouais

96, rue Hôtel-de-Ville
C.P. 666, Hull, Qué.
1-819-770-1500

Le 15 septembre 1972

L'honorable Maurice Tessier
Ministre des Affaires municipales
Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Antoine Grégoire,
Président-directeur général.

AG/dg

Organisme officiel du gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

Table des matières

CHAPITRE PREMIER

La Société d'aménagement de l'Outaouais — pages

I Nature et objets — 1
II Origines
III Territoire
IV Membres
V Relations avec la C.R.O.
VI Cadres supérieurs
VII Personnel
VIII Finances et budgets
IX Symbole

CHAPITRE DEUX

Activités générales de l'année 1971 - 1972

I Orientation générale — 7
II Implantations industrielles et touristiques
Première étape — Approbation en principe des projets
Deuxième étape — Autorisation d'acquérir les immeubles nécessaires nécessaires
Troisième étape — Réalisation
III Cheminement de projets: — 9
A) Les parcs industriels
B) Les complexes touristiques
C) Le parc du lac Leamy
D) La frayère à brochets du ruisseau Pélissier
E) La motoneige
F) Enquête touristique dans l'Outaouais
G) La S.A.O. à l'Exposition nationale du Canada
H) Distinctions méritées
I) Rapport de l'I.N.R.S.
J) Schéma d'aménagement et traitement des données.

CHAPITRE TROIS

Activités des directions

– Expansion industrielle et commerciale — 16
– Tourisme
– Administration
– Planification
– Equipement
– Exploitation

CHAPITRE QUATRE

Rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1972. — 34

Chapitre premier

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

I - NATURE ET OBJETS

La Société d'aménagement de l'Outaouais est une corporation paragouvernementale créée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, sanctionnée à Québec le 23 décembre 1969.

Selon les termes mêmes de la loi, la Société jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement du Québec.

La Société d'aménagement de l'Outaouais a pour objets:*

- de favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais;
- de réaliser des projets d'équipement industriel, commercial, récréatif et touristique.

Pour la réalisation de ses objets, la Société peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil:**

a) promouvoir l'industrie, le commerce, la récréation et le tourisme dans son territoire;

b) vendre, concéder, transférer, céder à bail ou autrement aliéner ou rendre accessibles, tous biens à quelque personne que ce soit, sous réserve des conditions et limitations que la Société juge opportunes;

c) aménager, posséder, développer et administrer dans son territoire des parcs commerciaux ou industriels, y construire des voies publiques et terrains de stationnement, y installer les services publics, sauf que la Société ne pourra y construire ou y maintenir des bâtiments commerciaux ou industriels;

d) aménager, posséder, développer et administrer dans son territoire des parcs publics, des complexes récréatifs, sportifs et touristiques comprenant des centres de ski, des terrains de camping et de pique-nique, ainsi que les activités secondaires destinées à des fins récréatives, sportives et touristiques, qui sont inhérentes à l'opération de telles entreprises;

e) conclure avec le gouvernement du Canada ou tout organisme de celui-ci, ainsi qu'avec tout autre organisme public, y compris une municipalité, des ententes relatives à l'exercice de sa compétence;

f) acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles ou droits réels.

* Art. 252 Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais
** Art. 271 idem

II - ORIGINES

La création de la Société d'aménagement de l'Outaouais est l'aboutissement de demandes répétées de la part des municipalités et organismes de la région et certes la recommandation principale du rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec* ou Commission Dorion, déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 17 décembre 1968. Après avoir fait ressortir la situation particulière de la région de Hull, face à la ville d'Ottawa et à l'Est ontarien, l'existence de la région de la capitale nationale et l'action de la Commission de la capitale nationale sur le territoire québecois, le rapport de la Commission Dorion recommandait que soit formée, dans le plus bref délai possible, une Commission d'aménagement de l'Ouest du Québec et que "le Gouvernement du Québec manifeste de façon beaucoup plus tangible qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant son intérêt pour la région de Hull, en la dotant de l'infrastructure, des services administratifs et des équipements nécessaires, jusqu'à la limite des possibilités financières du Québec".

III - TERRITOIRE

La Société d'aménagement de l'Outaouais couvre tout le territoire désigné comme région de l'Outaouais, soit les municipalités des comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac,ainsi que la cité de Hull et les villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Maniwaki, Masson, Pointe-Gatineau et Thurso.**

A l'intérieur de ce territoire, on retrouve:

Superficie	:	13,588 milles carrés
Population	:	215,700 âmes (1970)
Municipalités	:	102 villes et villages
Métropole régionale	:	Hull

IV - MEMBRES

La Société d'aménagement de l'Outaouais relève du ministre des Affaires municipales du Québec, l'honorable Maurice Tessier, par l'entremise du sous-ministre, Me Richard Beaulieu. La S.A.O. est formée de cinq membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil qui désigne le président -directeur général et le vice-président parmi eux. Au moins trois des membres doivent être choisis parmi les personnes domiciliées dans le territoire de la Société.

* Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec – Tranche 1, 1968.

** Annexe "B" Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais

Ces membres étaient le 31 mars 1972:

M. Antoine Grégoire, de Hull, nommé membre et président-directeur général, par un arrêté-en-conseil en date du 21 janvier 1970;

M. Richard L. Séguin, de Sainte-Foy, nommé membre et vice-président à compter du 1er novembre 1970, suite à un arrêté-en-conseil en date du 28 octobre 1970;

M. William Burke, de Quyon, nommé membre par arrêté-en-conseil du 4 février 1970;

M. Robert LeBoeuf, de Beauport, nommé membre par arrêté-en-conseil du 4 février 1970;

M. Fernand Philips, de Gatineau, nommé membre à compter du 1er décembre 1970, suite à un arrêté-en-conseil en date du 18 novembre 1970.

Au cours de l'année 1971-1972, les membres ont tenu 10 assemblées régulières, sans compter les nombreuses réunions de comité, les visites des projets, etc.

V- RELATIONS AVEC LA C.R.O.

Pour assurer une bonne communication et une coordination efficace entre la Société et la Communauté régionale de l'Outaouais, la Loi prévoit que le président-directeur général de la Société peut siéger au comité exécutif de la Communauté, sans droit de vote, alors que le président du comité exécutif de la Communauté jouit du même privilège auprès de la Société. Des relations étroites existent, par ailleurs, à tous les niveaux des deux organismes.

Schéma d'aménagement et traitement des données

En vertu de l'article 271 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, la Société était tenue de verser à la Communauté, pour chacune des années 1970, 1971 et 1972, une somme de $300, 000 à titre de participation dans l'élaboration du schéma d'aménagement et l'établissement d'un service spécialisé du traitement des données par la Communauté.

VI - CADRES SUPÉRIEURS

A titre de président-directeur général, M. Antoine Grégoire est le fonctionnaire principal de la Société en même temps qu'il préside aux réunions des membres. L'article 258 de la Loi de la Communauté régionale stipule que:

> "Le président-directeur général est responsable de l'administration de la Société dans le cadre de ses règlements".

Le directeur général adjoint est M. Lionel Marleau, qui agit en même temps comme secrétaire de la Société.

L'organigramme de la Société comportait cinq grandes directions au 31 mars 1972:

- la Direction de l'expansion industrielle et commerciale;
- la Direction du tourisme;
- la Direction de l'administration;
- la Direction de la planification;
- la Direction de l'équipement;
- la Direction de l'exploitation.

A sa réunion du 8 février 1972, le conseil d'administration a décidé de créer une Direction de l'exploitation pour prendre en main la gestion et l'administration de ses divers aménagements.

VII - PERSONNEL

Les effectifs de la S.A.O. au 31 mars 1972 s'établissaient comme suit:

Direction générale	3
Direction de l'expansion industrielle et commerciale	4
Direction du tourisme	4
Direction de la planification	8
Direction de l'équipement	4 (plus 2 vacances)
Direction de l'administration	3 (plus 2 vacances)
Direction de l'exploitation	– (3 vacances)
pour un total de	26 (plus 7 vacances)

dont 21 étaient reconnus comme permanents.

Durant l'exercice 1971-1972, il a fallu remplacer cinq employés démissionnaires, en plus d'en recruter six autres pour combler de nouveaux postes.

De plus, la S.A.O. a fait appel à 13 personnes pour assurer le service de renseignements touristiques, durant la saison estivale, ainsi qu'à trois étudiants pour réaliser certains travaux de recherches.

Le conseiller juridique de la Société pour l'année 1971-1972 était Me Lorne A. Mollot, de Hull, alors que le vérificateur, nommé par le ministre des Affaires municipales, était M. Fernand Mousseau, C.A., également de Hull.

Société d'aménagement de l'Outaouais

ORGANIGRAMME

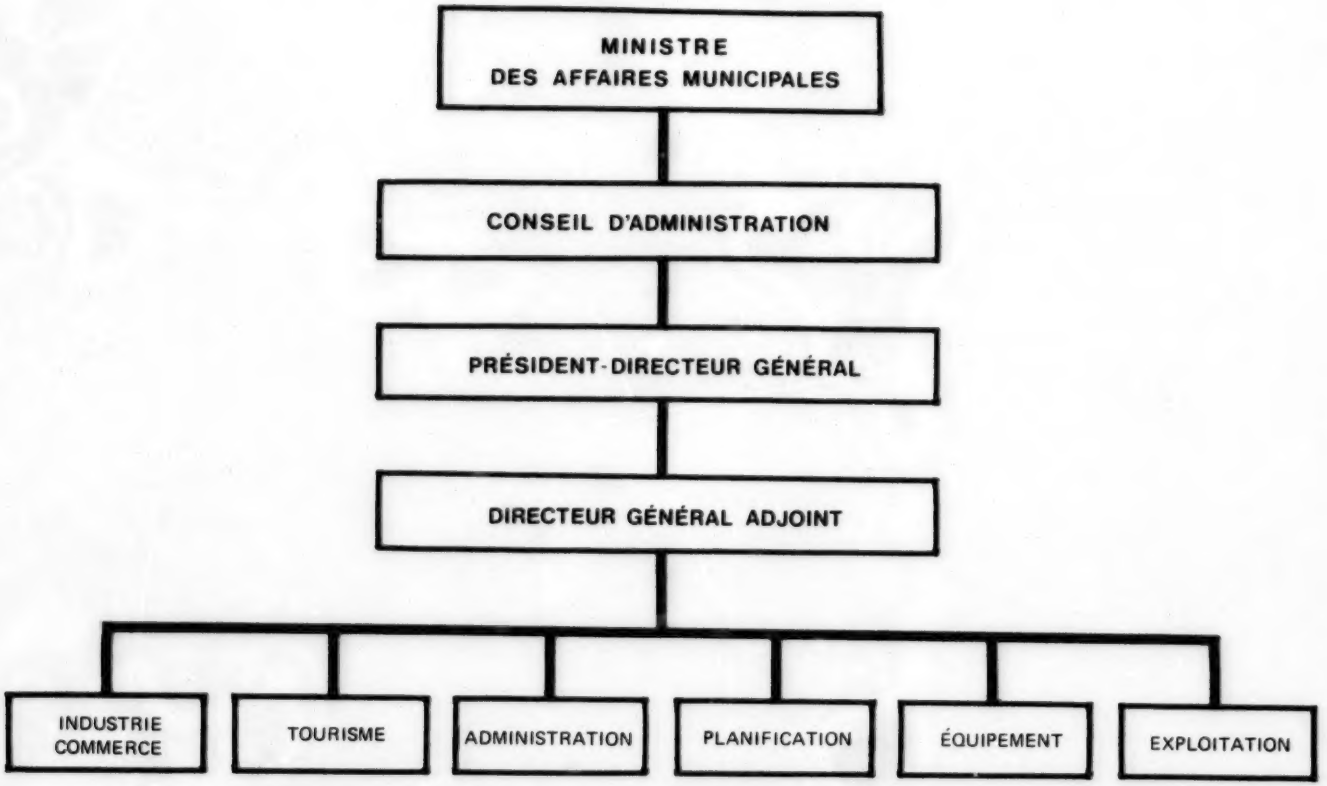

VIII- FINANCES ET BUDGETS

Une somme de $25,000,000, à être versée par tranches annuelles n'excédant pas $5,000,000, a été prévue à compter de l'exercice financier 1970-1971 pour les fins de la Société.*

En outre, l'article 274 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais stipule que la Société peut, avec l'autoristaion préalable du lieutenant-gouverneur en conseil, effectuer des emprunts, hypothéquer ses immeubles ou émettre des obligations.

Les approbations budgétaires de la S.A.O. pour l'exercice financier 1971-1972, établies à $2,500,000, se répartissaient comme suit:

$700,000 pour les fins propres de la S.A.O.;
$300,000 à la C.R.O. pour fins de préparation du schéma d'aménagement et d'établissement d'un service centralisé de traitement des données;
$1,500,000 pour fins de travaux de voirie rue Maionnneuve, à Hull, autorisés en vertu de l'arrêté-en-conseil no 3735.

IX - SYMBOLE

Le symbole de la Société d'aménagement de l'Outaouais est conçu suivant deux axes inversés ouverts sur l'extérieur et symbolisant une région qui se prête admirablement à l'aménagement industriel-commercial et touristique.

Le symbole renferme un S, un A, un O et un Q qui représentent à la fois le sigle de la Société, la région desservie, soit l'Outaouais, et l'appartenance à la grande famille québecoise.

Les deux masses intérieures représentent les deux grands secteurs d'activité de la Société d'aménagement de l'Outaouais: industrie-commerce et tourisme.

La signature: une fleur de lys-Québec.

* Art. 335 Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais

Chapitre deux

ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE 1971-1972

I - ORIENTATION GÉNÉRALE

Au cours de l'année 1971-1972, la Société d'aménagement de l'Outaouais a poursuivi et intensifié les efforts de promotion industrielle, commerciale et touristique déployés depuis ses débuts.

C'est au domaine des aménagements, toutefois, qu'elle a mis l'accent en entreprenant la réalisation des premiers projets prioritaires d'implantations industrielles et touristiques, conformément à son mandat et à ses politiques.

Il s'agissait spécifiquement de l'établissement de trois parcs industriels et de neuf complexes touristiques distribués sur le territoire de l'Outaouais.

Suite aux autorisations reçues, la S.A.O. a pu se porter acquéreur des terrains nécessaires à l'aménagement de ces parcs et complexes et mettre en marche les mécanismes nécessaires à leur développement.

Une première étape d'aménagement proprement dit a été entreprise grâce aux travaux autorisés en vertu du Programme des initiatives locales. La S.A.O. a obtenu du Gouvernement du Québec l'autorisation d'emprunter une somme de $700,000 qui, ajoutée à la contribution fédérale de $214,000, a permis la mise en chantier de travaux sur six des neuf complexes touristiques.

Dans ce domaine, la S.A.O. a également apporté son aide technique aux municipalités et organismes intéressés à se prévaloir de ce programme, dans les domaines qui cadraient avec ses politiques et objectifs.

Parallèlement, la S.A.O. s'est occupée activement d'autres projets connexes susceptibles de stimuler l'économie de la région de l'Outaouais dans les domaines de l'industrie, du commerce et du tourisme.

Les politiques de développement

L'action de la S.A.O., au cours de 1971-1972, s'est poursuivie en s'appuyant sur les politiques de développement qu'elle s'est donnée et qui ont été adoptées par son conseil d'administration le 22 septembre 1970.*

On retrouve dans ces politiques de développement les éléments principaux du programme d'action de la S.A.O. Au point de vue industriel et commercial, mentionnons notamment: l'aménagement de parcs industriels, l'établissement d'un service de documentation sur le potentiel industriel et commercial de l'Outaouais, la promotion et la prospection industrielles et commerciales, la collaboration avec les organismes

* Société d'aménagement de l'Outaouais: Politiques de développement

intéressés pour favoriser la croissance du centre-ville de Hull en tant que métropole régionale, l'appui aux initiatives visant à l'amélioration de l'infrastructure, à savoir voies de communication et autres services publics, conditions essentielles à tout développement industriel et commercial dans l'Outaouais.

Au point de vue touristique, les mesures favorables au tourisme qui ont été prises par la S.A.O., qu'elles soient incitatives ou directes, s'inspirent pareillement des ses politiques qui visent à: la mise en valeur des ressources de l'Outaouais; l'amélioration des services essentiels (hébergement, accueil, restauration) notamment dans la zone métropolitaine de Hull dont la transformation en métropole régionale est un objectif implicite de l'action de la Société; l'aménagement rationel des ressources de la région; l'adoption de mesures visant à attirer, accueillir et renseigner les visiteurs, à encourager l'organisation de manifestations culturelles, événements sportifs, etc., dont l'envergure sera de nature à promouvoir le tourisme dans la région, à inciter les investissements susceptibles de promouvoir les objectifs de la S.A.O. et ce, de la part de l'entreprise privée, des gouvernements municipaux, provincial et fédéral.

II - IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET TOURISTIQUES

L'année 1971-1972 a vu le démarrage des premiers projets d'implantations industrielles et touristiques de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

Cette mise en marche s'est faite selon trois étapes qui correspondent aux autorisations accordées à la S.A.O. par arrêté-en-conseil, soit:

Première étape – Approbation de principe des projets

– Approbation en principe des propositions d'implantation de trois parcs industriels, soit le Parc industriel de l'Est, à Templeton-Est, le Parc industriel du Centre, à Hull, et le Parc industriel de l'Ouest, à Lucerne. – Arrêté-en-conseil no 2583 du 21 juillet 1971.

– Approbation en principe des propositions d'implantation des complexes touristiques aux endroits suivants: lac de l'Argile, lac Simon, lac Gagnon, lac Leslie, lac Beauchamp, lac des Iles, lac Leamy, lac Deschênes et Haute-Gatineau (Maniwaki). – Arrêté-en-conseil no 2582 du 21 juillet 1971.

Deuxième étape – Autorisation d'acquérir les immeubles nécessaires

– Autorisation d'acquérir de la Cité de Hull les équipements récréatifs du Parc du lac Leamy, de passer un bail de location avec la Commission de la capitale nationale et de procéder à des travaux de correction de la pollution et d'adduction d'eau potable. – Arrêté-en-conseil no 2845 du 11 août 1971.

– Autorisation d'acquérir, de gré à gré ou par voir d'expropriation, les immeubles et droits réels requis pour la réalisation des projets de parcs industriels et de complexes touristiques de la S.A.O., selon la liste suivante:

- Projet du Parc industriel de l'Est;
- Projet du Parc industriel de l'Ouest;
- Projet du Parc industriel du Centre;
- Projet du complexe touristique spécialisé du lac Beauchamp;
- Projet du Port de plaisance du lac Deschênes;
- Projet de complexe touristique spécialisé du lac des Iles;
- Projet de complexe touristique polyvalent du lac de l'Argile;
- Projet de complexe touristique polyvalent du lac Gagnon;
- Projet de complexe touristique polyvalent du lac Simon;
- Projet de complexe touristique polyvalent du lac Leslie.
- Arrêté-en-conseil no 4384 du 22 décembre 1971.

Troisième étape – Réalisation

– Autorisation de contracter des emprunts temporaires, jusqu'à concurrence de $550,000, en attendant l'émission d'obligations. – Arrêté-en-conseil no 2998 du 25 août 1971.

– Approbation du Règlement no 2 de la S.A.O. décrétant un emprunt de $6,100,00 pour la réalisation des projets de parcs industriels et de complexes touristiques (incluant le Parc du lac Leamy). – Arrêté-en-conseil no 395-72 du 9 février 1972.

– Approbation du Règlement no 4 de la S.A.O. décrétant un emprunt de $700,000 pour l'exécution des travaux autorisés en vertu du Programme des initiatives locales aux endroits suivants:

- lac Beauchamp
- lac Leamy
- lac Leslie
- lac Gagnon
- lac Simon
- lac de l'Argile. –Arrêté-en-conseil no 940-72 du 28 mars 1972.

III - CHEMINEMENT DE PROJETS

A- Les parcs industriels

Se basant sur une projection et une planification de vingt ans, la S.A.O. a entrepris l'aménagement de trois parcs industriels qui, par leur étendue, leur vocation et leur rythme de développement, répondront aux besoins actuels et futurs de la région. Ces parcs industriels sont implantés en fonction du nouveau réseau routier dont ils entendent tirer partie au maximum.

Le parc industriel de l'Ouest est situé dans la municipalité de Lucerne, à proximité de la nouvelle usine de la Northern Electric, et aura une vocation technologique.

Le parc industriel du Centre est le prolongement naturel du parc Richelieu dont les réserves de terrains étaient épuisées.

Le parc industriel de l'Est, situé dans Templeton-Est, constitue d'abord une réserve qui sera développée selon la demande et lorsque les services deviendront disponibles. Sa situation particulière lui conférera une vocation plus polyvalente que les deux premiers.

B- Les complexes touristiques

Les complexes touristiques sont situés en tenant compte du potentiel touristique et récréatif des diverses zones homogènes ou axes de développement de la région, notamment le long des principales vallées. Ils sont axés sur l'accès à la grande nature, soit la forêt, l'eau et la montagne, et offriront toute une gamme d'activités sportives et culturelles compatibles. Selon leur localisation et leur potentiel respectifs, les complexes touristiques auront des vocations diverses et complémentaitaires. Ils sont destinés à une exploitation de préférence toutes saisons en utilisant au maximum les avantages naturels de la région et les activités récréatives susceptibles d'intéresser tant la population que les visiteurs et touristes de passage.

Complexes polyvalents et spécialisés

Conformément à ses politiques de développement touristiques et récréatif, la Société d'aménagement de l'Outaouais propose à l'intérieur de son plan d'aménagement quatre complexes touristiques polyvalents ainsi que quatre complexes touristiques spécialisés qui, avec le complexe du Parc du lac Leamy, amélioreront sensiblement l'infrastructure touristique de l'Outaouais québecois.

Les complexes touristiques polyvalents situés aux abords des lacs Gagnon, Simon, Leslie et de l'Argile se veulent des aires de récréation intensive où la clientèle touristique pourra trouver une multitude d'activités de loisir à l'intérieur d'un cadre naturel de la plus haute qualité. On y trouvera des centres d'intérêt pour toute la famille.

L'ensemble de ces complexes polyvalents, d'une superficie approximative de 2,000 acres chacun et répartis sur le territoire de l'Ouatouais, permettra aux usagers, compte tenu des saisons ainsi que des caractéristiques topographiques et bio-physiques des emplacements, de pratiquer sous la surveillance d'un personnel compétent une gamme d'activités sociales et récréatives aussi variées que: activités nautiques (baignade, ski, voile, canotage, pêche, plongée sous-marine, etc.), activités de plein air (randonnée pédestre et équestre, escalade, ski alpin et ski de fond, raquette, moto-neige, golf, interprétation de la nature, jeux divers, etc.).

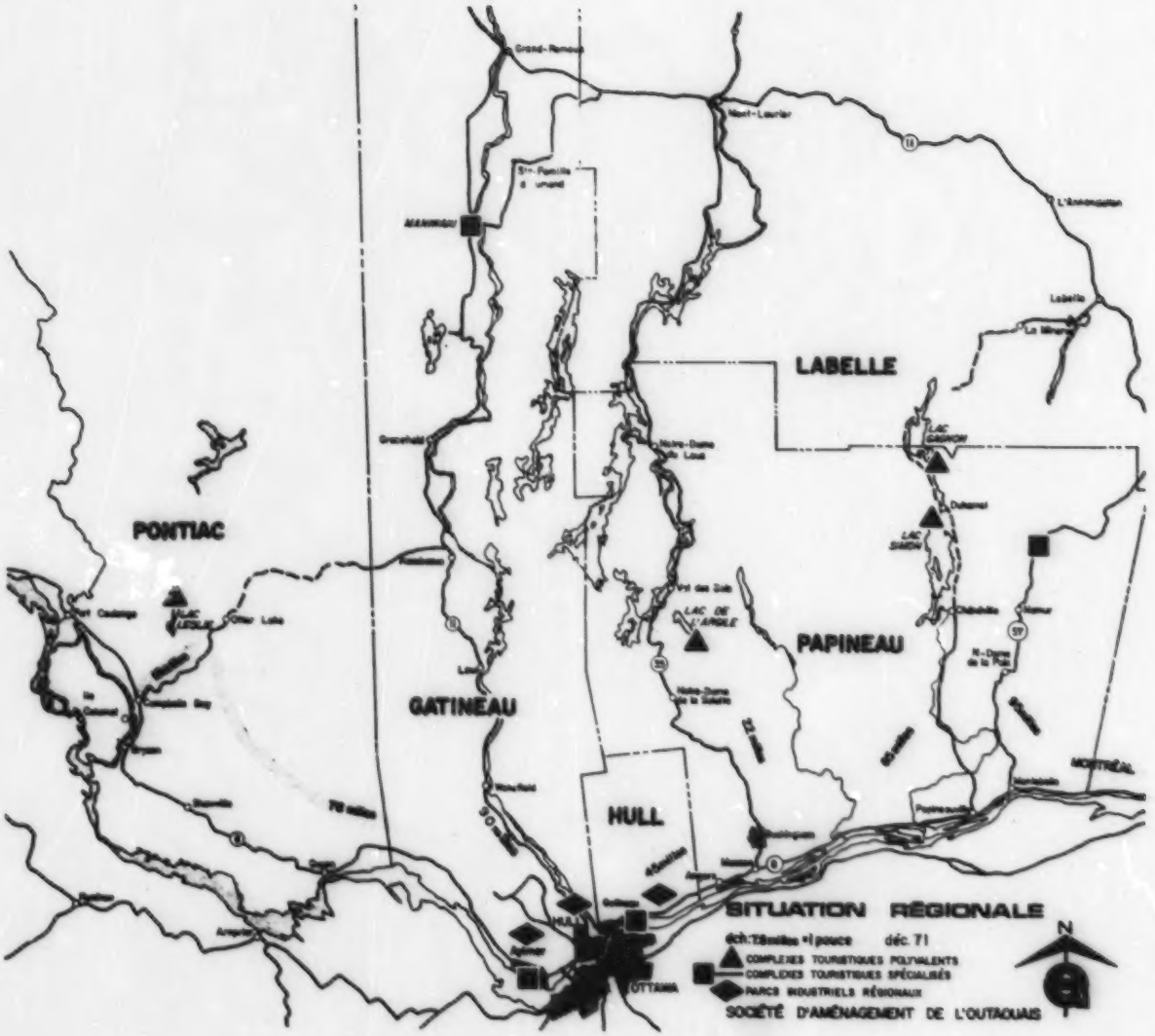
LABELLE
PONTIAC
GATINEAU
PAPINEAU
HULL
OTTAWA
MONTRÉAL
SITUATION RÉGIONALE
déc. 71
COMPLEXES TOURISTIQUES POLYVALENTS
COMPLEXES TOURISTIQUES SPÉCIALISÉS
PARCS INDUSTRIELS RÉGIONAUX
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
N

A l'intérieur de la plupart de ces implantations, les visiteurs pourront bénéficier de tous les services nécessaires à leur comfort. Ces services comprendront: des sites de camping, chalets, hébergement pour groupes, épicerie, casse-croûte, location d'équipement, etc.)

D'autre part, les complexes touristiques spécialisés de la Haute-Gatineau (Maniwaki), du lac des Iles (St-Emile de Suffolk), du lac Beauchamp (Gatineau) et du port de plaisance du lac Deschênes (Aylmer) se veulent des aires de récréation de nature particulière.

De superficie plus modeste et de nature spécifique, ils rempliront certaines des fonctions suivantes: aire d'accueil touristique, auberge de jeunesse, port de plaisance, sites de camping et d'activité récréative.

C - Le Parc du lac Leamy

Par arrêté-en-conseil en date du 11 août 1971, le Gouvernement du Québec a accordé à la Société d'aménagement de l'Outaouais les autorisations nécessaires à l'acquisition des équipements de la Cité de Hull au Parc du lac Leamy, l'exécution de travaux de correction de la pollution et d'adduction d'eau potable à cet endroit, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, et l'amélioration des installations et services existants.

En conséquence, la S.A.O. a acquis de la Cité de Hull, pour la somme d'un dollar, plus le résidu de la dette, soit $29,865, les équipements que la ville possédait au Parc du lac Leamy et a assumé l'administration du complexe. La Société a également procédé aux travaux de correction de la pollution et d'adduction d'eau potable et à certaines améliorations et additions aux équipements existants au Parc du lac Leamy. Les travaux se font en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, propriétaire du terrain du Parc du lac Leamy, avec laquelle la S.A.O. a été autorisée à passer un bail de location semblable à celui dont bénéficiait la Cité de Hull.

D - La frayère à brochets du ruisseau Pélissier

La frayère à brochets du ruisseau Pélissier, au lac McGregor, l'une des principales frayères de la région de l'Outaouais, a été sauvée d'une destruction possible grâce à l'intervention du Gouvernement du Québec. Ce dernier a accordé à la Société d'aménagement de l'Outaouais l'autorisation de se porter acquéreur du terrain de la frayère, en accord avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

L'arrêté-en-conseil no 4385, du 22 décembre 1971, a permis à la S.A.O. d'acquérir un terrain d'une superficie d'environ trente-cinq acres en vue d'assurer la préservation et l'exploitation de la frayère. Les fonds nécessaires à cette acquisition seront pris à même le Règlement d'emprunt no 2 de la Société, lequel a été autorisé par l'arrêté-en-conseil no 395-72 du 9 février 1972.

La frayère à brochets du ruisseau Pélissier est considérée à la fois comme une richesse faunique et une attraction touristique. Selon les dénombrements effectués par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en 1968, la frayère renferme un potentiel exceptionnel de poissons pour la reproduction. Par ailleurs, le lac McGregor, que la frayère alimente, demeure l'un des lacs de la région les plus fréquentés par les pêcheurs sportifs.

A la suite des développements rapides des dernières années dans ce secteur, la frayère était menacée de disparition et une intervention rapide s'imposait pour la protéger comme richesse faunique et, éventuellement, la développer comme attraction touristique. A cette fin, la Société d'aménagement de l'Outaouais travaillera en étroite collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

E- La motoneige

La Société d'aménagement de l'Outaouais a adopté au cours de 1971-1972, une politique d'action touchant la motoneige.

Reconnaissant la place importante qu'occupe la motoneige dans l'activité régionale, tant au point de vue économique que social et récréatif, la S.A.O. a entrepris de collaborer avec les différentes autorités publiques et les clubs de motoneigistes pour faciliter la pratique de ce sport dans des conditions maxima de sécurité et de protection de l'environnement.

A cette fin, la S.A.O. a offert les services suivants:

1. Collaboration technique aux clubs de motoneigistes en vue de la préparation des tracés de circuits;
2. Incitation et aide technique aux municipalités et aux groupes intéressés pour qu'ils profitent des programmes gouvernementaux d'initiatives locales pour l'aménagement de sentiers de motoneige;
3. Aménagement de certains services essentiels aux motoneigistes à proximité de l'agglomération urbaine du secteur de Hull, à titre d'expérience et en prévision de services à caractère plus permanent qui pourront éventuellement être reliés aux complexes touristiques de la S.A.O. Ces services comprendront: terrain de stationnement, toilettes, restaurant, pistes internes, raccord avec les pistes privées existantes et signalisation appropriée;
4. Lancement d'un programme d'uniformisation des panneaux de signalisation pour les sentiers de motoneige, selon les normes gouvernementales établies par le ministère des Terres et Forêts du Québec. A cette fin, la S.A.O. a fourni aux clubs de motoneigistes, sans frais pour ces derniers, des panneaux de signalisation, selon ses disponibilités budgétaires, en commençant par les pistes les plus utilisées dans chacun des quatre comtés de l'Outaouais,

5. Préparation d'une carte globale des sentiers de motoneige de la région pour publication à l'hiver 1972-1973, Cette carte servira à la fois aux amateurs de motoneige et à la S.A.O. dans sa promotion touristique.

F- Enquête touristique dans l'Outaouais

La Société d'aménagement de l'Outaouais a mené au cours de l'été 1971 une enquête auprès des touristes visitant la région de l'Outaouais.

Cette enquête s'est effectuée en collaboration avec le Service de la recherche du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et le Service technique de la circulation du ministère de la Voirie du Québec et s'est poursuivie pendant les mois de juillet et août. Une équipe d'enquêteurs s'est déplacée entre six postes d'interview situés sur les principales routes de la région, soit près des endroits suivants: Aylmer, Limbour, Templeton, Kazabazua, St-Rémi d'Amherst et Montebello.

Pour les fins de cette étude, on a considéré comme touristes aussi bien les gens de la région qui voyagent à l'intérieur de celle-ci que les gens venant de l'extérieur de l'Outaouais. Cependant, les résidants de la région de l'Outaouais ou de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton n'étaient soumis qu'à un questionnaire sommaire, alors que les visiteurs venus de l'extérieur de ces territoires se voyaient remettre en plus du questionnaire sommaire un questionnaire beaucoup plus élaboré qu'on a demandé de bien vouloir retourner par courrier une fois leur voyage terminé.

Les résultats de cette enquête fourniront à la Société d'aménagement de l'Outaouais une foule de renseignements précieux sur le comportement et les habitudes des touristes.

G- La S.A.O. à l'Exposition nationale du Canada

La région de l'Outaouais québecois était présente à l'Exposition nationale du Canada qui a lieu à Toronto du 19 août au 6 septembre 1971.

En effet, la Société d'aménagement de l'Outaouais a accepté d'y participer, en compagnie de ministères et autres organismes du Québec, pour faire valoir les avantages industriels, commerciaux et touristiques de l'Outaouais à l'intérieur du Pavillon du Québec, qui occupait tout un édifice sur le terrain de l'Exposition.

Le thème général du stand de la S.A.O. était "l'Outaouais, vallées de travail et de loisirs". C'est à dire qu'il fait ressortir les avantages que présente la région de l'Outaouais pour ceux qui y vivent et y travaillent.

Le stand comportait plusieurs panneaux largement illustrés, renfermant notamment des photos prises dans les secteurs industriels et touristiques de l'Outaouais, une grande carte de la région, un aperçu des projets du

centre-ville de Hull et des scènes choisies du Festival des Raftsmen. Un des principaux points d'attraction était la présentation d'un modèle du satellite de communications Anik dont l'équipement électronique est construit à la nouvelle usine de la Northern Electric, dans le parc industriel de la S.A.O. à Lucerne.

H- Distinction méritées

La Société d'aménagement de l'Outaouais s'est mérité deux distinctions pour l'excellence de l'une de ses publications de promotion industrielle, au congrès de l'Association canadienne de développement industriel qui s'est déroulé au début de mars 1972 à Winnipeg.

La publication primée, le "Dossier économique de l'Outaouais", s'est vu décerner le premier prix de sa classe (Statistiques et renseignements généraux sur une municipalité ou une région) ainsi que le trophée du Financial Times pour excellence générale dans les dix classes inscrites au concours.

Le concours de littérature industrielle, organisé par l'Association canadienne de développement industriel, était le deuxième du genre à être tenu en relation avec la Conférence annuelle de cet organisme. Il comprend dix classes couvrant les diverses catégories de publications industrielles.

Le "Dossier économique de l'Outaouais", préparé par la Direction de l'expansion industrielle et commerciale de la Société d'aménagement de l'Outaouais, est une publication hautement documentée qui vise à renseigner l'industriel ou l'homme d'affaires intéressé à venir s'établir dans la région de l'Outaouais. Il renferme une quantité de renseignements précis sur des sujets tels que la population, le climat, les ressources naturelles, la main-d'oeuvre, les transports, les services communautaires, etc.

Préparé sous forme de cartable à feuilles mobiles, le dossier peut être périodiquement et facilement mis à jour. Il constitue donc un outil de promotion industrielle à la fois pratique, relativement peu dispendieux et durable.

I - Rapport de l'I.N.R.S.

La Société d'aménagement de l'Outaouais a rendu public à la fin de 1971 le rapport de l'étude préparée à sa demande par l'Institut national de la recherche scientifique (Centre de recherches urbaines et régionales - Université du Québec) et intitulée "Une nouvelle liaison: Hull /Sainte-Scholastique / Montréal".

Cette étude portait sur les avantages comparatifs d'une liaison Hull / Sainte-Scholastique / Montréal et faisait ressortir l'influence qu'une nouvelle liaison routière (route 50) aura sur les secteurs touristique, industriel et agricole.

Chapitre trois

ACTIVITÉS DES DIRECTIONS

- **Expansion industrielle et commerciale**
- **Tourisme**
- **Administration**
- **Planification**
- **Equipement**
- **Exploitation**

Direction de l'expansion industrielle et commerciale

Pour la Direction de l'expansion industrielle et commerciale, l'année financière 1971-1972 a été la période de la mise en oeuvre des politiques de développement qu'elle s'était fixées lors de sa première année d'existence.

Malgré les conditions difficiles et incertaines du climat économique de l'ensemble du pays, qui ont contribué largement à retarder l'expansion et la venue de nouvelles industries, les succès remportés au cours de l'année sont preuve évidente que la région de l'Outaouais a connu un essor positif et tangible en ce qui a trait à l'emploi et au revenu, aux sommes investies dans les nouvelles usines et la machinerie et dans le domaine de la construction résidentielle et commerciale.

Le bilan de l'année démontre qu'il y a eu une amélioration de la situation de la collectivité par la création d'un plus grand nombre d'emplois, permettant ainsi à la population de toucher des revenus plus élevés et de jouir d'un meilleur niveau de vie.

Dans l'intention du gouvernement et dans l'esprit de la loi, la S.A.O. doit favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais.

A ce titre, le rôle de cette Direction est en quelque sorte celui d'un commissariat industriel régionalisé. C'est-à-dire qu'elle s'occupe de la promotion et de la prospection de nouvelles industries dans l'Outaouais. La Direction remplit un rôle semblable dans le domaine du commerce où ses efforts visent en grande partie à rapatrier dans l'Outaouais québecois le commerce régional qui lui échappe actuellement en faveur d'Ottawa et de l'Est ontarien.

Depuis sa création, cette Direction est devenue certes le centre d'information le plus achalandé de la partie québecoise de l'Outaouais pour les hommes d'affaires ou autres personnes en quête de données économiques sur l'Outaouais.

Le centre-ville de Hull

Le centre-ville de Hull fait présentement l'objet d'un vaste programme fédéral-provincial-municipal de rénovation et de construction qui engagera plusieurs centaines de millions de dollars d'investissements et fera appel à une main-d'oeuvre considérable.

Ce développement a déjà été amorcé par la construction de Place du Portage (Phase I), qui abritera non seulement des bureaux administratifs du fédéral mais également des espaces commerciaux. Il s'est poursuivi avec la construction du boulevard Maisonneuve et du pont du Portage qui relieront le centre-ville d'Ottawa au centre-ville de Hull et à la vaste région de l'Outaouais québecois par des raccordements aux routes 5 et 50.

Le centre-ville de Hull connaît donc une activité fébrile suite à la mise en chantier de ces projets à caractère public qui auront sûrement comme conséquence d'entraîner d'importants investissements privés.

Place du Portage (Phase I), qui sera terminée d'ici la fin de 1972, accueillera 2,150 fonctionnaires fédéraux. Les phases subséquentes suivront les échéanciers suivants:

Phase II, 1972-74 – 1,240 employés;
Phase III, 1972-75 – 5,800 employés;
Phase IV, 1973-78 – 5,500 employés;
Phase V, VI et VII – 8,000 employés.

Au coeur même de ce développement sans précédent, s'élèvera un complexe polyvalent imposant qui comprendra l'édifice administratif du Gouvernement du Québec, un hôtel, un vaste centre commercial et un centre de congrès.

Enfin, toujours dans le centre-ville, viendra s'ajouter éventuellement le nouvel hôtel de ville de Hull qui regroupera les différents services municipaux.

Tous ces projets, ainsi que les autres aménagements qui en découleront, changeront radicalement l'apparence et la vocation du centre-ville de Hull.

Le rôle de la S.A.O.

Le développement du centre-ville de Hull, en raison de ses implications commerciales et touristiques, a constitué une des préoccupations majeures de la S.A.O. depuis sa création. La Société a mis tout en oeuvre, à l'intérieur de son mandat et de ses politiques, pour que le centre-ville connaisse un aménagement rationnel et harmonieux qui tienne compte des meilleurs intérêts de l'Outaouais québecois. Cette action découle des politiques de la S.A.O. qui prévoient la participation de la Société dans les efforts déployés pour favoriser la croissance du centre de Hull, métropole régionale.

L'action de la Société s'est exercée de plusieurs façons:

1. Relations constantes et discussions avec les gouvernements et organismes intéressés;
2. Travail de promotion et d'incitation auprès de groupes financiers et commerciaux pour les amener à participer au développement en cours;
3. Préparation d'études de rentabilité essentielles à ce travail de développement et de promotion; ces études couvrent des sujets tels que:

   la rentabilité d'une centre de congrès à Hull
   (Canadian Real Estate Research Corporation)
   le potentiel du marché pour un magasin à rayons dans le centre-ville (Larry Smith Consulting Ltd.)
   l'analyse économique du centre-ville de Hull
   ((Hatfield Research Company)
   la rentabilité d'un hôtel dans le centre-ville
   (Real Estate Research Corporation)

4. Collation et diffusion des renseignements et documents auprès des entreprises susceptibles de s'intéresser au développement du centre-ville;
5. Exercice du rôle de catalyseur à l'égard des organismes publics impliqués ou susceptibles de l'être ainsi qu'auprès des instigateurs de projets et investisseurs privés.

Activités industrielles

Le personnel de la Direction a entrepris de nombreuses démarches de promotion industrielle par courrier, par téléphone ou en personne auprès de clients éventuels.

Une attention toute particulière a été portée à établir et maintenir des contacts étroits avec les spécialistes du développement industriel, tels que fonctionnaires, courtiers, représentants d'institutions financières, conseillers en développement, etc., lesquels sont susceptibles d'apporter une précieuse collaboration.

Au cours de l'année écoulée, la Direction a complété la rédaction de son matériel de promotion. Un total de 22,000 brochures, en français et en anglais, ont été imprimées. De ce nombre, plus de 20,000 ont été expédiées par courrier à des manufacturiers canadiens et américains. Tous les renseignements de base susceptibles d'être demandés par un industriel ou homme d'affaires intéressé à venir s'établir dans la région de l'Outaouais ont été colligés et coordonnés dans un cahier à feuilles mobiles intitulé "Dossier économique de l'Outaouais".

Tel que mentionné précédemment, cette publication a mérité deux distinctions lors du congrès de l'Association canadienne de développement industriel qui s'est déroulé à Winnipeg au mois de mars 1972.

Vu la grande demande pour des emplacements industriels dans le Hull

métropolitain, la S.A.O. a acquis par voie d'expropriation, le 30 décembre 1971, une superficie totale de 718 acres de terrain afin de créer trois parcs industriels régionaux.

Le Parc industriel du Centre est en fait une addition de 214 acres au Parc Richelieu de Hull. Accessible de l'autoroute 5 et de la route 11, il répondra dès 1972 à la très grande demande de terrains industriels dans la Cité de Hull. Ce parc est desservi par la Canadien Pacifique et tous les services requis seront disponibles à brève échéance. Cet emplacement est réservé à l'industrie légère.

Le Parc industriel de l'Ouest occupe une superficie de 309 acres. Il est situé sur le chemin Pink à Lucerne tout autour de la nouvelle usine de Northern Electric. Le centre-ville de Hull est à une distance de 6 milles. Cet emplacement est réservé aux industries de pointe orientées vers la haute technologie.

On prévoit que les services municipaux pourront être installés d'ici 2 ans. A plus long terme, le parc sera desservi par la nouvelle autoroute 50.

Le Parc industriel de l'Est est situé dans la municipalité de Templeton-Est à une distance de 11 milles du centre-ville de Hull. Il constitue une réserve de 195 acres, pouvant facilement être agrandie et qui sera développée selon la demande et lorsque les services seront disponibles. Desservi par le Canadien Pacifique, il est accessible de la route 8 par le chemin Mitchell. Il sera aussi desservi par la future autoroute 50. A cause de sa situation à l'extrémité Est du noyau urbain principal, ce parc pourra accueillir tout genre d'industrie manufacturière.

On trouvera, ci-après, un plan d'ensemble indiquant l'emplacement de ces trois parcs régionaux par rapport au noyau urbain et au réseau routier actuel proposé.

Services au monde des affaires

La Direction tente d'appuyer ses efforts de promotion sur des services importants au monde des affaires, principalement au niveau de l'information et des contacts.

En plus du dossier économique, ce service maintient à jour un répertoire de terrains et bâtisses disponibles. De plus, la Direction rend disponible divers ouvrages de référence et répertoires de statistiques ainsi que des brochures traitant des services et mesures d'assistance offerts par les gouvernements et les entreprises privées.

La Direction a été appelée à plusieurs reprises à introduire des hommes d'affaires auprès des institutions financières et à les guider dans la présentation d'une demande de subvention. Son assistance est aussi fréquemment demandée lors de la recherche d'une bâtisse ou d'un terrain.

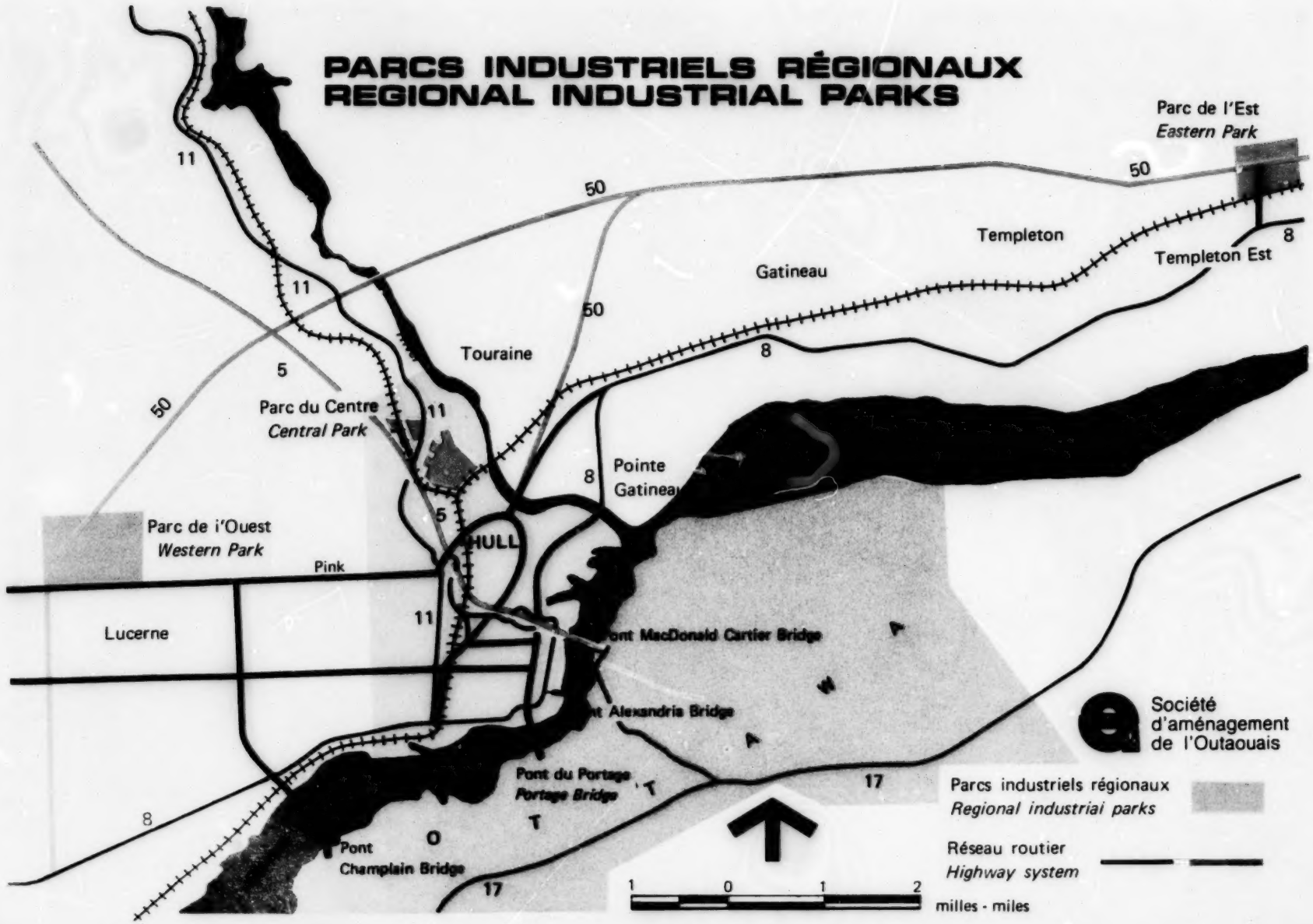
PARCS INDUSTRIELS RÉGIONAUX
REGIONAL INDUSTRIAL PARKS
Parc de l'Est
Eastern Park
Templeton
Templeton Est
Gatineau
Touraine
Parc du Centre
Central Park
Pointe Gatineau
Parc de l'Ouest
Western Park
HULL
Pink
Lucerne
Pont MacDonald Cartier Bridge
Pont Alexandria Bridge
Pont du Portage
Portage Bridge
Pont Champlain Bridge
11
50
5
8
17
Société d'aménagement de l'Outaouais
Parcs industriels régionaux
Regional industrial parks
Réseau routier
Highway system
1 0 1 2
milles - miles

Liste des projets industriels complétés durant l'année 1971 / 1972

Nom de l'entreprise et localisation	Nature	Investissement	Emplois
Ambridge Thompson Ltd. Hull	Nouveau	$ 140,000	50
Barwood Flooring Maniwaki	Expansion	349,000	34
Brunet, Sylvio Fassett	Expansion	90,000	5
Canada Packers Hull	Modernisation	116,200	0
Coop. Agricole de Papineau Plaisance	Expansion	456,000	10
Crain, R.L. Limited Hull	Expansion	900,000	13
Laiterie Château Buckingham	Expansion	55,000	0
Laurentian Concentrates Ltd. Thurso	Expansion	187,000	0
Maniwaki Lumber Ltd. Maniwaki	Expansion	125,000	12
Northern Electric Lucerne	Nouveau	5,000,000	150
Québec Hardwoods Inc. Thurso	Nouveau	360,000	28
Ribeyron, Robert, Ltée Papineauville	Expansion	110,000	5
Rolly, Sarault Mfg. Ltd. Hull	Nouveau	130,000	40
Thurso Pulp & Paper Co. Thurso	Expansion	1,500,000	0
Touraine Plywoods Ltd. Touraine	Nouveau	90,000	30
		$9,608,700	377

Liste des projets industriels en voie de réalisation au 31 mars 1972

Nom de l'entreprise et localisation	Nature	Investissement	Emplois
Aliments Outaouais Ltée Hull	Nouveau	$ 375,000	25
Autoprecast Buckingham	Nouveau	660,000	80
Bellai Brothers Hull	Nouveau	150,000	10
P. Bonhomme & Cie Ltée Papineauville	Expansion	122,000	13
Canadian International Paper Company Gatineau	Expansion	180,000	0
Les Cèdres Papineau Inc. St-André Avelin	Nouveau	95,000	10
Dover's Per-Kup Ltd. Hull	Nouveau	1,050,000	115
Dufferin Materials & Construction Ottawa Ltd. Pointe-Gatineau	Nouveau	300,000	20
Eastview Engineering Hull	Nouveau	110,000	30
Mignault Ltée Templeton	Expansion	125,000	10
Produits Forestiers du Québec Maniwaki	Nouveau	400,000	40
		$3,567,000	353

A titre de service aux hommes d'affaires, la S.A.O. met périodiquement un local à la disposition de la Banque d'expansion industrielle lors de la visite de son représentant dans la région.

Activités commerciales

La section commerciale s'est fixée comme objectif de faire un inventaire des problèmes que rencontrent les commerçants ainsi que la faiblesse de leur équipement commercial.

Son but est de comprendre la structure actuelle du commerce de détail afin de voir ses répercussions sur son développement et de déceler ses lacunes. Dans cette optique, la Direction maintient à jour un répertoire des établissements commerciaux du Hull métropolitain.

Dans le cadre du programme animation, une journée d'information a été organisée en coopération avec la Chambre de commerce de Hull sur l'étude de la réforme fiscale. Cette forme de séminaire permet de maintenir des contacts soutenus avec les divers organismes, les professionnels et hommes d'affaires de la région pour les sensibiliser à nos objectifs et s'assurer de leur collaboration.

Un grand nombre de dossiers, demandes d'assistance et d'information pour des projets, ont été colligés dans un système de fiches de contrôle. Chaque demande a été soigneusement étudiée et des relations étroites ont été entretenues; plusieurs demandes d'assistance eurent des suites heureuses.

DOCUMENTATION

Pour ses fins de promotion industrielle et commerciale, la S.A.O. possède plusieurs publications et études qui constituent des outils précieux.

BROCHURES

18 Milliards, septembre 1971 – Brochure industrielle sur le Hull métropolitain.
(Direction de l'expansion industrielle et commerciale)
(Publiée en français et en anglais)

MANUELS DE RÉFÉRENCES

Dossier économique de l'Outaouais
Industrial Location Data Book, janvier 1972
(Direction de l'expansion industrielle et commerciale)
Répertoire des commerces, octobre 1971 – Liste et classification des commerces de détail et de services du Hull métropolitain.
(Direction de l'expansion industrielle et commerciale)
Répertoire des bâtisses et terrains industriels disponibles, mars 1972 –

Description de certains terrains et bâtisses disponibles pour l'industrie manufacturière et l'entreposage. (Direction de l'expansion industrielle et commerciale)

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Feasibility Study of Proposed Convention Centre, Hull, Québec, novembre 1970 – Étude de rentabilité d'un centre de congrès à Hull.
(Canadian Real Estate Research Corporation Ltd.)

Department Store Market Analysis Hull CBD, février 1971 – Étude du potentiel d'un magasin à rayons localisé dans le centre-ville de Hull.
(Larry Smith Consulting Ltd.)

Economic Analysis, Central Business District, Hull, Québec, avril 1972 – Analyse du potentiel du commerce de détail dans le centre-ville de Hull. (Hatfield Research Company)

Une nouvelle liaison: Hull / Sainte-Scholastique / Montréal, novembre 1971 – Une partie du rapport fait ressortir l'influence de l'autoroute 50 sur le secteur industriel.
(Institut national de la recherche scientifique)

À VENIR

Analysis of Downtown Hotel Facility, Hull, Québec, autorisée en mars 1972 – Etude de rentabilité d'un hôtel à être rattaché au centre de congrès proposé pour le centre-ville de Hull.
(Real Estate Research Corporation et Canadian Real Estate Research Corporation Limited)

Convention Centre Analysis, autorisée en mars 1972 – Etude complémentaire sur un centre de congrès à Hull
(Real Estate Research Corporation Limited)

Direction du tourisme

Cinq points particuliers devaient retenir l'attention de la Direction du tourisme au cours de l'année 1971-1972, à savoir:

- Préparer une documentation appropriée tenant compte de la clientèle intéressée à visiter l'Outaouais et des ressources touristiques du territoire;
- Établir un programme de publicité afin de présenter de la meilleure manière les qualités de l'Outaouais québecois;
- Accueillir les touristes aux principales portes du territoire;
- Étudier, à la suite de ce premier contact avec les visiteurs, leurs goûts et préférences, leurs origines quant à leur domicile, leur mode de transport et autres renseignements utiles;

- Travailler à la recherche et au développement d'activités touristiques tout en contribuant à l'essor économique de la région;
- Établir des liens étroits avec différents organismes touristiques.

I - **PRÉPARER UNE DOCUMENTATION APPROPRIÉE TENANT COMPTE DE LA CLIENTÈLE INTÉRESSÉE À VISITER L'OUTAOUAIS ET DES RESSOURCES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE.**

a) La clientèle intéressée à visiter l'Outaouais:

La Direction du tourisme reconnaissait comme groupe-cible les citoyens des centres urbains, particulièrement ceux demeurant dans le sud de l'Ontario, des Etats nord-américains de la Pennsylvanie, du New Jersey et de New York. Cette clientèle s'intéresse vivement au plein air et la Direction du tourisme devait préparer pour eux une documentation touristique appropriée.

b) Les ressources touristiques du territoire:

L'Outaouais québecois comptant plus de 50,000 lacs et rivières, la Direction du tourisme a jugé bon de publier une brochure sur la pêche, soit "L'Outaouais – Paradis du pêcheur". Cette brochure contient une liste de plus de 120 lacs et rivières, la variété de poissons que l'on peut y pêcher, comment choisir son territoire de pêche et comment s'approvisionner, quelques trucs de pêche, des explications limnologiques et des façons d'apprêter le poisson.

La Direction du tourisme a également publié la carte de l'Outaouais québecois qui comprend une liste des pourvoyeurs en chasse et pêche, une liste des terrains de camping, des terrains de golf, des circuits touristiques et tous autres renseignements susceptibles d'intéresser les touristes.

Dans le cadre d'une publicité conjointe acec l'Office du tourisme et des congrès de la capitale du Canada, la Direction du tourisme à la S.A.O. réalisait le dépliant "Ski-O". Cette publication démontre les avantages à pratiquer le ski dans la région de l'Outaouais.

II - **ÉTABLIR UN PROGRAMME DE PUBLICITÉ AFIN DE PRESENTER DE LA MEILLEURE MANIÈRE LES QUALITÉS DE L'OUTAOUAIS QUÉBECOIS.**

Dans le cadre d'un programme de publicité visant à mieux faire connaître l'Outaouais québecois, la Direction du tourisme a:

a) distribué 125,000 cartes de l'Outaouais québecois, 50,000 brochures du "Paradis du pêcheur" à l'aide de listes d'envoi choisies;
b) diffusé la "Skimanie dans l'Outaouais québecois", film 35mm d'une durée de 8 minutes, projeté gratuitement dans des stations de télévision du Québec, de l'Ontario et des États-Unis. Ce film démontre les nombreux avantages à pratiquer le ski dans l'Outaouais québecois;

c) sensibilisé les citoyens de la région et du nord de l'Ontario à pratiquer le ski dans l'Outaouais québecois à l'aide de courts messages publicitaires télévisés (sans frais);
d) incité les touristes visitant la Capitale à fréquenter les restaurants de l'Outaouais québecois par une réclame publicitaire dans la revue "What's on in Ottawa";
e) établi un système faisant connaître les conditions d'enneigement 24 heures par jour et fait part de ces renseignements à "l'Horloge des neiges", initiative du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche;
f) participé aux efforts du ministère du Tourisme dans sa campagne publicitaire aux différents salons de ski tenus aux Etats-Unis;
g) reçu de nombreux groupes de visiteurs notamment des agents de voyage des pays scandinaves, de France et d'Allemagne.

III - ACCUEILLIR LES TOURISTES AUX PRINCIPALES PORTES DU TERRITOIRE

Tel que décrit dans les politiques de développement de la S.A.O., la Direction du tourisme devait aménager des comptoirs de renseignements touristiques aux principales portes d'entrée de la région. De tels comptoirs ont ouvert leurs portes le 24 juin 1971 à Montebello, Maniwaki et Hull. Des hôtesses qualifiées, soumises à un programme de formation, avaient pour principales tâches d'accueillir les touristes, de les renseigner, de les conseiller dans leur voyage tout en les invitant à prolonger leur séjour dans l'Outaouais québecois.

La Direction du tourisme établissait à Ottawa, entre le Centre national des arts et le Centre de conférences, un comptoir mobile de renseignements touristiques. Les hôtesses travaillant à ce comptoir distribuaient des cartes de l'Outaouais québecois. Elles expliquaient les renseignements que l'on trouve sur la carte touristique et invitaient les touristes à visiter la région.

IV - ÉTUDIER À LA SUITE DE CE PREMIER CONTACT AVEC LES VISITEURS LEURS GOÛTS ET PRÉFÉRENCES, LEURS ORIGINES QUANT À LEUR DOMICILE, LEUR MODE DE TRANSPORT ET AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES.

Pour mieux planifier et préparer ses efforts pour la prochaine année, la Direction du tourisme a compilé des données statistiques qui démontrent les principales préoccupations des visiteurs, leur façon de voyager, leurs goûts et autres renseignements pertinents.

La presque totalité des touristes de passage dans la région voyagaient en automobile. La moyenne des voyageurs par automobile pouvait s'établir à 2.4 voyageurs. Par ordre de priorité, les touristes étaient intéressés à connaître les circuits touristiques, les terrains de camping,

les lacs ouverts à la pêche et les facilités hôtelières existantes.

La région a accueilli un nombre imposant de visiteurs du Québec et de l'Ontario. Des données statistiques démontrent un fort pourcentage de touristes venant de l'Etat de New York en particulier suivi de la Pennsylvanie, du New Jersey et de l'Ohio.

V - TRAVAILLER À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS TOURISTIQUES TOUT EN CONTRIBUANT À L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION.

La Direction du tourisme avait reconnu que certaines des activités à caractère touristique avaient un effet bénéfique pour l'économie de la région.

a) Festival des Raftsmen:

La contribution de la S.A.O. à l'organisation du Festival des Raftsmen, au cours de l'édition 1971, a été axée principalement sur la publicité, l'information et les relations avec les média d'information.*

b) Traversée du lac Simon:

Une enquête a été entreprise pour connaître les raisons qui ont amené la suspension du marathon de nage du lac Simon. Les résultats révélèrent que les courses avaient été abandonnées suite à des difficultés de régie interne. Les démarches sont déjà en cours avec le Syndicat d'aménagement de Papineau-Est pour faire revivre cette activité en juillet 1973.

c) Festival Canada:

La S.A.O. a, tant en 1971 qu'au début de 1972, participé à toutes les réunions d'organisation de Festival Canada, tenu sous les auspices du Secrétariat d'Etat. Cette participation a contribué à faire bénéficier davantage l'Outaouais québecois des retombées d'une telle initiative.

d) Artisanat

Les premières bases de la Coopérative d'artisanat de l'Outaouais ont été établies à la fin de mars 1972.

e) Programme des initiatives locales:

Un comité spécial réunissant divers membres du personnel de la S.A.O. a été formé suite à l'annonce du Programme des initiatives locales. La Direction du tourisme a été chargée de coordonner les

* Plus de 100,000 personnes ont assisté aux activités de l'édition 1971 du Festival des Raftsmen, qui est maintenant reconnu comme événement touristique important à l'échelon régional et même national. La Direction du tourisme contribue à faire connaître cet événement à l'extérieur de la région.

différentes demandes et de fournir un aide technique aux organismes désireux de se prévaloir de cette aide financière, dans les domaines intéressant la S.A.O.
Les subventions suivantes furent obtenues:

Réfection de ponts couverts:
- Pont Marchand, Mansfield & Pontefract: $55,000.
- Pont High Falls, Bowman: $66,000.
- Pont de Grand-Remous, Grand-Remous: $29,000.

Nouveau pont:
- Municipalité du Lac Simon: $126,000.

Défrichage et entretien de sentiers de motoneige:
- Club Sieur de Coulonge, comté de Pontiac: $72,000.
- Club des Maraudeurs, comté de Papineau-Nord: $54,000.
- Club des Ours Polaires, Haute-Gatineau: $35,000.

Enquête sur la villégiature:
- Syndicat d'aménagement de Papineau-Est: $21,000.

f) Congrès dans l'Outaouais québecois:

La situation de l'industrie hôtelière de la région ne permet pas, à l'heure actuelle , de faire une promotion efficace au niveau de la tenue dans l'Outaouais d'un plus grand nombre de congrès. Toutefois, selon la demande, la Direction du tourisme a su aider les divers groupes qui désiraient séjourner dans la région ou y organiser des activités. Elle a pu, soit en fournissant de la documentation, soit en trouvant certaines accommodations, soit en suggérant certaines visites ou activités, aider une vingtaine d'organismes.

VI - ÉTABLIR DES LIENS ÉTROITS AVEC DIFFÉRENTS ORGANISMES TOURISTIQUES.

La Direction du tourisme se devait de poursuivre d'étroites relations avec différents organismes oeuvrant dans le domaine touristique.

Des ententes pour des projets précis tels que campagne de publicité sur le ski, tournées guidées dans l'Outaouais québecois furent réalisées avec l'Office du tourisme et des congrès de la Capitale du Canada Inc. et les Services d'accueil – Capitale nationale.

La Direction du tourisme a rencontré à plusieurs reprises les directions de la publicité, de l'hôtellerie, de la faune au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ces organismes ont toujours apporté une étroite collaboration aux projets touristiques de la S.A.O.

Enfin, la Direction du tourisme a de plus participé activement à l'étude des possibilités de conservation de l'église Notre-Dame de Hull et a été présente, à titre d'observateur, aux réunions du comité de tourisme du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

Direction de l'administration

Les effectifs de la S.A.O. au 31 mars 1972 s'établissaient à vingt-six employés dont vingt-et-un permanents; il y avait sept vacances.

On trouvera à la page 4 du présent rapport le partage du personnel entre les différentes directions.

Locaux

Le siège de la Société est situé au 96, rue Hôtel-de-Ville, à Hull.

Emprunts

Un emprunt temporaire de $550,000 a été autorisé en vertu de l'arrêté-en-conseil no 2998 du 25 août 1972, pour permettre à la S.A.O. : de défrayer le coût des honoraires et travaux préliminaires aux expropriations, nécessaires à la réalisation des complexes touristiques et des parcs industriels; d'acquérir de la Cité de Hull ses équipements récréatifs au Parc du lac Leamy; de procéder à des travaux de correction de la pollution des eaux et à certains autres aménagements récréatifs.

Deux emprunts à long terme totalisant $6,800,000 ont été approuvés et feront l'objet d'une émission d'obligations.

Comptabilité

L'acquisition de la machine à écrire à cartes magnétiques, avec relais à l'ordinateur, a permis d'amorcer le travail de mise sur ordinateur, à brève échéance, de la liste de payes, du contrôle budgétaire et du cheminement critique des réalisations.

Budget

Les appropriations budgétaires de la S.A.O. pour l'exercice financier 1971-1972 s'établissaient à $2,500,000.

En plus de ce qui précède, la Direction de l'administration a prêté son concours à différents travaux et études portant, entre autres, sur la rentabilité d'un parc zoologique, sur la gestion des complexes touristiques et sur les indemnités à accorder aux expropriés.

Enfin, un manuel d'instruction et de procédures, pour le personnel, est en bonne voie de réalisation.

Programme des initiatives locales

L'approbation de six projets de la S.A.O., dans le cadre du Programme des initiatives locales, entraînait des subventions fédérales de quelque $214,000 et laissait présager une activité intense pour les mois suivants et une augmentation rapide du volume de travail sur le plan administratif à cause, principalement, du nombre d'employés (à taux horaires) impliqués.

Direction de l'équipement

La Direction de l'équipement de la Société d'aménagement de l'Outaouais est chargée de l'acquisition des terrains, des études techniques et des travaux de construction pour la réalisation des projets de développement touristique et industriel de la Société.

C'est dans cette optique que la Direction de l'équipement a procédé aux études préliminaires, à l'arpentage, à l'évaluation et à l'expropriation des propriétés requises pour les fins des projets suivants:

PROJET	PROPRIÉTÉS REQUISES
Parc industriel de l'Ouest	24
Parc industriel du Centre	11
Parc industriel de l'Est	7
Complexe touristique polyvalent du lac de l'Argile	92
Complexe touristique polyvalent du lac Simon	16
Complexe touristique polyvalent du lac Gagnon	45
Complexe touristique polyvalent du lac Leslie	23
Complexe touristique spécialisé de la Haute-Gatineau	8
Complexe touristique spécialisé du lac des Iles	16
Complexe touristique spécialisé du lac Beauchamp	20
Port de plaisance du lac Deschênes	16
TOTAL	280

La préparation des plans et devis pour la réalisation de ces projets est en marche.

Après le transfert des équipements récréatifs du Parc du lac Leamy de la Cité de Hull à la S.A.O., et à la suite d'une étude sur la pollution du lac faite conjointement par la Cité et la Régie des eaux, la Société a effectué des travaux de correction de la pollution du lac en construisant un canal à ciel ouvert d'un demi-mille de longueur,

lequel amène l'eau non-polluée de la rivière Gatineau au lac Leamy; ces travaux ont été exécutés pour préserver la qualité d'un plan d'eau dont l'importance comme plage en milieu urbain et comme centre de ski nautique est évidente.

La Direction de l'équipement a également mis en oeuvre des travaux sous l'égide du Programme des initiatives locales, de façon à aménager, sur les sites des complexes touristiques polyvalents, des pistes de motoneige et de randonnée en forêt et à faire l'abattage des boisés sur les tracés des voies de circulation et stationnements futurs; des parcours de ski nautique ont également été réalisés.

La S.A.O. a contribué à créer 150 emplois temporaires par le biais de ce programme.

Direction de la planification

La Direction de la planification, en tant que responsable de la planification des actions de la Société, doit voir à la conception des projets d'aménagement tant dans le domaine touristique qu'industriel.

En plus de son directeur, le personnel de cette direction se compose de deux aménagistes, deux dessinateurs, une secrétaire et, au centre de documentation, d'une recherchiste-documentaliste et de son auxiliaire.

Cette direction s'occupe de faire l'inventaire des ressources et besoins de la région, d'évaluer les diverses possibilités de développement, de faire l'analyse de la rentabilité des projets enfin de découvrir leurs sources de financement possible. Par son centre de documentation et de recherche, la Direction de la planification recueille renseignements, plans, documents, enfin toute information qui peut s'avérer nécessaire au personnel de la S.A.O. dans la réalisation de son travail.

Durant l'année financière 1971-1972, la Direction de la planification s'est penchée principalement sur le design final des implantations industrielles et touristiques de la Société. D'une façon systématique, chaque complexe touristique et chaque parc industriel furent l'objet d'une attention toute particulière quant aux échéances, cheminements critiques, estimés budgétaires, problèmes d'aménagement, etc. . . Durant cette période, le personnel de la direction effectua, soit en régie interne soit en collaboration avec d'autres directions, les travaux et démarches suivants:

Aéroport industriel régional

Dans la perspective du développement industriel de la région, la Direction de la planification a entrepris des études autant sur la nécessité que sur la possibilité d'aménager un aéroport de type industriel. Cet aéroport est perçu comme un important outil de développement industriel dans la région métropolitaine de Hull.

Toutes les démarches nécessaires auprès des différents organismes publics impliqués (Transport-Canada, Voirie du Québec, etc.) de même que la plupart des études préliminaires ont été conduites par la direction, assistée pour ces fins par une firme de consultants. Dans le courant de l'année 1972-1973, la Direction entend entreprendre des études devant conduire à un plan d'aménagement plus détaillé.

Opération "Information-Consultation"

En avril 1971, la Direction de la planification fut chargée de la mise sur pied avec la Conseil régional de développement de l'Outaouais de l'opération "Information-Consultation" auprès de la population outaouaise. Le personnel de la direction a entrepris d'expliquer au cours de soirées d'information la nature des complexes touristiques de la S.A.O. aux populations des aires environnantes de chacun de ces projets. Dans un deuxième temps, le C.R.D.O. devait pour sa part recueillir l'opinion des

gens à la fois sur les complexes de la S.A.O. et sur le développement touristique de l'Outaouais en général.

Parc zoologique

La S.A.O. a remis en surface le projet de jardin zoologique caressé depuis plusieurs années par certains organismes et individus de la région Hull-Ottawa et a tout mis en oeuvre pour que ce projet soit localisé dans l'Outaouais québecois. Il semble que ses efforts ont de bonnes chances d'être couronnés de succès, suite au travail de son comité consultatif du zoo et à la présentation du rapport SOMER sur le plan directeur préliminaire.

Les membres du comité consultatif, constitué de représentants du M.T.C.P., de la Société zoologique de la Capitale nationale, du Service des parcs nationaus, de la CCN, du Service de la faune du Québec, ont fait l'évaluation de ce rapport et ont élaboré une stratégie de développement du projet.

Requêtes de l'extérieur

Lorsque des travaux touchant, sous certains aspects, les domaines de responsabilité d'autres ministères tant fédéraux que provinciaux sont envisagés, la Direction de la planification est entrée en communication avec les services concernés afin d'amorcer des discussions sur les projets. Et inversement, la direction a été appelée à collaborer avec d'autres services lorsqu'ils en exprimaient le désir. D'autre part, à la demande des municipalités concernées, la direction a aidé à la préparation d'amendements au règlement du zonage et à l'élaboration de plans d'aménagement de certains équipements publics. La direction a aussi été invitée à participer aux travaux de divers comités régionaux par exemple au groupe de travail de planification du transport sous l'égide de la C.R.O.

Centre de documentation

Au chapitre du Centre de recherche et de documentation, les activités suivantes méritent d'être soulignées.

Considérant le manque de sources d'information sur l'Outaouais québecois, le Centre de documentation et de recherche a ouvert une salle de consultation au public. Il demeure toutefois que le choix des documents se fait selon les besoins spécifiques du personnel de la S.A.O.: aménagement régional, tourisme - récréation, industrie, commerce, etc. . . Par ailleurs, publiant quotidiennement une revue de presse, le centre a accumulé un certain nombre de documents sur une variété de sujets touchant l'Outaouais. De plus un service de cartothèque et de photos aériennes a été intégré au service de documentation.

Le Centre a connu cette année un accroissement considérable des requêtes de l'extérieur (étudiants, commerçants, responsables d'organismes à caractère socio-économique, experts-conseils, etc. . .) et a four-

ni proportionnellement un plus grand service d'information et d'aide à la recherche.

Dans le domaine de la recherche, le Centre s'est vu confier la responsabilité de monter des dossiers d'information sur différents sujets à l'étude par le personnel de la S.A.O. Il a collaboré à la rédaction du **Dossier économique de l'Outaouais** au chapitre de la population, de l'éducation et des services municipaux. Le personnel du Centre a aussi entrepris la compilation des programmes d'aide gouvernementale à l'intention des municipalités du Québec. Dans un autre domaine, ce service fut responsable du montage audio-visuel présentant les projets touristiques de la Société lors de l'opération "Information-Consultation". Enfin soulignons que le centre est demeuré en constante liaison avec divers organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux, associations et individus désireux de collaborer à une meilleure diffusion de la documentation et de la recherche régionale soit en tant qu'utilisateur ou distributeur d'information.

Direction de l'exploitation

Cette nouvelle direction a été établie à la fin de l'année 1971-1972 afin de prendre en main l'exploitation et la gestion des aménagements de la S.A.O., notamment ses complexes touristiques.

Chapitre quatre

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

pour l'exercice financier
terminé le 31 mars 1972

FERNAND MOUSSEAU
COMPTABLE AGRÉÉ - CHARTERED ACCOUNTANT
102, RUE MONTCALM — HULL, QUEBEC
771-9620

le 11 septembre 1972

Monsieur le président
Messieurs les administrateurs
Société d'aménagement de l'Outaouais
Hull, Québec.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter vos états financiers en date du 31 mars 1972.

Vos opérations se sont soldées par un excédent des revenus sur les dépenses au montant de $44,803.52.

Je vous réfère à mes notes concernant les certains postes de ces états et que vous trouverez en annexe.

CERTIFICAT

J'ai examiné le bilan de votre Société en date du 31 mars 1972 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que jugées nécessaires dans les circonstances.

A mon avis ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de votre organisme au 31 mars 1972 ainsi que les résultats de son exploitation et la provenance et l'utilisation de ses fonds pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Respectueusement soumis,

Mousseau

Comptable agréé

ÉTAT 1

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

BILAN
FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNTS
AU 31 MARS 1972

ACTIF

1970		1971
	IMMOBILISATIONS	
$ 40,256.03	Ameublement	$ 50,141.50
8,115.40	Véhicules	8,951.84
	Equipements de bureau	9,142.01
	Appareils audio-visuels	231.15
	Projets en cours (annexe 1)	427,357.99
	Actif à court terme	
	Comptes à recevoir	11,454.30
	Argent en banque	102,721.48
$ 48,371.43		610,000.27

PASSIF

	Dû au fonds d'administration	$ 1,514.40
	Emprunt de banque	400,000.00
	Salaires accrus	785.77
	Billet – Cité de Hull	27,800.00
		$ 430,100.17
	PLACEMENTS EN ACTIFS IMMOBILISÉS	
$ 48,371.43	Solde au 31 mars 1972, (état 2)	179,900.10
$ 48,371.43		$ 610,000.27

ÉTAT 2

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

CONTINUITÉ DU PLACEMENT EN ACTIFS IMMOBILISÉS AU 31 MARS 1972

Solde au 31 mars 1971		$ 48,371.43
Ajouter:		
Payé à même le revenu		
Ameublement	$ 9,885.47	
Auto-neige	836.44	
Equipement de bureau	9,142.01	
Appareils audio-visuels	231.15	
Paiement – Cité de Hull	2,066.00	22,161.07
Ministère de la Main-d'oeuvre		
Projets d'initiatives locales		114,543.00
		$ 185,075.50
Déduire:		
Intérêts sur emprunts à court terme		5,175.40
		$ 179,900.10

Conciliation

Payé à même le revenu		
1970-71	$ 48,371.43	
1971-72	22,161.07	$ 70,532.50
Subventions du gouvernement fédéral		114,543.00
		$ 185,075.50
A pourvoir par emprunt à long terme		5,175.40
		$ 179,900.10

ÉTAT 3

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

BILAN
FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE
AU 31 MARS 1972

ACTIF

Actif à court terme		
En caisse et en banque	$ 188,348.82	
Comptes à recevoir	17.76	
Dû par le compte Capital et emprunts	1,514.40	
Frais payés d'avance	181.18	$ 190,062.16

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	$ 72,222.64	
Engagements (note 1)	73,036.00	$ 145,258.64

SURPLUS

Solde au 31 mars 1972, état "4"	44,803.52
	$ 190,062.16

ÉTAT 4

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES
FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 1972

REVENUS

Subventions du ministère des Affaires municipales	$ 2,500,000.00
Appropriation du surplus de l'année précédente	10,234.22
Dépenses d'immobilisations à même le revenu récupérées du fonds de capital et d'emprunts (note 2)	128,539.41
	$ 2,638,773.63

DÉPENSES

Traitements	$ 317,502.57
Allocation pour dépenses inhérentes à la charge	15,600.00
Bénéfices marginaux	32,320.90
Habitation	37,862.90
Frais de bureau	35,381.83
Fournitures et matériel technique	16,975.42
Entretien et réparation des véhicules	1,509.20
Frais de voyages	18,232.35
Frais d'assemblées	2,223.57
Représentation et réception	4,121.27
Recrutement, formation et perfectionnement du personnel	6,143.04
Honoraires professionnels, études et recherches (note 3)	185,777.64
Promotion et publicité	97,723.35
Dépenses d'exploitation des projets	2,066.00
Immobilisations à même le revenu	20,095.07
Subvention à la Communauté régionale de l'Outaouais	300,000.00
Versement au ministère de la Voirie	1,500,000.00
Autres dépenses	435.00
	$ 2,593,970.11
Surplus administratif de l'année	44,803.52
	$ 2,638,773.63

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1972

REVENUS

	Estimés budgétaires	Revenus réels	Augmentation	Diminution
Subventions du ministère des Affaires municipales	$ 2,500,000.00	$ 2,500,000.00	$	$
Appropriation du surplus de l'année précédente		10,234.22	10,234.22	
Dépenses d'immobilisations à même le revenu récupérées du fonds de capital et d'emprunts (note 2)	152,037.00	128,539.41		23,497.59
	$ 2,652,037.00	$ 2,638,773.63	$ 10,234.22	$ 23,497.59
Excédent des estimés budgétaires sur les revenus réels		13,263.37	13,263.37	
	$ 2,652,037.00	$ 2,652,037.00	$ 23,497.59	$ 23,497.59

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1972

DÉPENSES

	Estimés budgétaires		Dépenses réelles		Augmentation	Diminution
TRAITEMENTS, SALAIRES						
Salaires	$ 335,981.00	$	$ 297,776.12	$	$	$
Salaires saisonniers	11,000.00		15,997.11			
Surnuméraires	1,025.00	348,006.00	3,729.34	317,502.57		30,503.43
ALLOCATIONS POUR DÉPENSES INHÉRENTES À LA CHARGE		15,600.00		15,600.00		
BÉNÉFICES MARGINAUX		52,201.00		32,320.90		19,880.10
HABITATION						
Loyer de bureaux	$ 25,150.00		$ 22,075.75			3,074.25
Entretien et réparations des locaux	3,250.00		5,569.94		2,319.94	
Entreposage et remisage	1,200.00		730.72			469.28
Améliorations locatives		29,600.00	9,486.49	37,862.90	9,486.49	
FRAIS DE BUREAU						
Papeteries et fournitures timbres et messageries	$ 7,800.00		$ 12,152.88		$ 4,352.88	
Téléphones et télégrammes	9,000.00		13,111.14		4,111.14	
Entretien et réparation de machines de bureau	1,200.00		1,031.18			168.82
Locations de machines de bureau	7,200.00		8,009.63		809.63	
Assurances	3,000.00	28,200.00	1,077.00	35,381.83		1,923.00
à reporter		$ 473,607.00		$ 438,668.20	$ 21,080.08	$ 56,018.88

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1972

DÉPENSES (suite)

	Estimés budgétaires		Dépenses réelles		Augmentation	Diminution
Report		$ 473,607.00		$ 438,668.20	$ 21,080.08	$ 56,018.88
FOURNITURES ET MATÉRIEL TECHNIQUE						
Costumes d'hôtesses	$ 1,980.00		$ 2,015.80		35.80	
Matériel au service de l'équipement	5,000.00		8,961.10		3,961.10	
Documentation	6,650.00		3,974.87			2,675.13
Location de véhicules	1,700.00	15,330.00	2,023.65	16,975.42	323.65	
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES VÉHICULES		2,000.00		1,509.20		490.80
FRAIS DE VOYAGES		29,000.00		18,232,35		10,767.65
FRAIS D'ASSEMBLÉES		4,200.00		2,223.57		1,976.43
REPRÉSENTATION ET RÉCEPTION		9,500.00		4,121.27		5,378.73
RECRUTEMENT, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL						
Recrutement	$ 3,000.00		$ 3,354.00		354.00	
Programme de formation des hôtesses et autres	2,700.00		874.96			1,825.04
Cotisations	3,250.00		1,185.00			2,065.00
Congrès et séminars	5,700.00	14,650.00	729.08	6,143.04		4,970.92
à reporter		$ 548,287.00		$ 487,873.05	$ 25,754.63	$ 86,168.58

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1972

DÉPENSES (suite)

	Estimés budgétaires		Dépenses réelles		Augmentation	Diminution
Report		$ 548,287.00		$ 487,873.05	$ 25,754.63	$ 86,168.58
HONORAIRES PROFESSIONNELS ÉTUDES ET RECHERCHES (note 3)		75,000.00		185,777.64	110,777.64	
PROMOTION ET PUBLICITÉ						
Programmes et préparation de matériel	$ 79,000.00		$ 55,780.13			23,219.87
Participation à des événements et initiatives régionales	23,500.00		23,339.06			160.94
Participation à des événements et initiatives extra-régionales	20,000.00	122,500.00	18,604.16	97,723.35		1,395.84
DÉPENSES D'EXPLOITATION DES PROJETS		52,400.00		2,066.00		50,334.00
IMMOBILISATION À MÊME LE REVENU						
Machine de bureau			9,142.01			
Mobilier			9,885.47			
Appareils audio-visuels			231.15			
Machinerie et outillage		28,850.00	836.44	20,095.07		8,754.93
SUBVENTION À LA C.R.O.		300,000.00		300,000.00		
VERSEMENT AU MINISTÈRE DE LA VOIRIE (note 4)		1,500,000.00		1,500,000.00		
AUTRES DÉPENSES		25,000.00		435.00		24,565.00
Excédent des appropriations budgétaires sur les dépenses réelles		$ 2,652,037.00		$ 2,593,970.11	$ 136,532.27	$ 194,599.16
				58,066.89	58,066.89	
		$ 2,652,037.00		$ 2,652,037.00	$ 194,599.16	$ 194,599.16

Excédent des appropriations budgétaires sur les dépenses réelles	$ 58,066.89	Revenus réels	$ 2,638,773.63
Excédent des estimés budgétaires sur les revenus réels	13,263.37	Dépenses réelles	2,593,970.11
Surplus administratif	$ 44,803.52		$ 44,803.52

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ANALYSE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS
ÉTAT DES TRAVAUX
AU 31 MARS 1972

RÈGLEMENTS NOS. 2 ET 4

Relatifs à certains travaux d'aménagement de complexes touristiques et industriels	Montant autorisé	$ 6,800,000.00
Coût à date		
Parc de l'ouest	$ 56,662.09	
Parc du centre	49,602.49	
Parc de l'est	46,120.83	
Lac de l'Argile	36,051.94	
Lac Gagnon	30,759.96	
Lac Leslie	40,154.50	
Lac Simon	27,364.40	
Lac Beauchamp	21,210.27	
Lac Deschênes	24,152.95	
Lac des Îles	16,672.10	
Lac Leamy	62,736.59	
Haute-Gatineau	9,557.03	
Frayère à brochets Pélissier	6,312.84	$ 427,357.99
Subvention du ministère de la Main-d'oeuvre du Canada Projets d'initiatives locales		114,543.00
		$ 312,814.99
Montant disponible		$ 6,487,185.01
		$ 6,800,000.00

NOTE

Les dépenses des projets ont été faites à même les emprunts à court terme.

ANNEXE 2

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1972

NOTE 1

ENGAGEMENTS

Le montant de $ 73,036.00 représente différents engagements contractés par résolutions du Conseil d'administration pour études et recherches quoique les travaux ne soient pas nécessairement complétés ni facturés.

NOTE 2

DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS RÉCUPÉRÉES

Ces dépenses avaient été effectuées durant l'année 1970-71 et payées à même le revenu. Sur réception de l'autorisation du Ministère de procéder avec certains projets le montant de $ 128,539.14 est payable par emprunt à long terme et devient disponible pour l'administration générale.

NOTE 3

HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDES ET RECHERCHES

La situation créée en 1970-71 (voir note 2) se répète en 1971-72 pour de nouveaux projets et si acceptés par le Ministère les dépenses pour les projets adoptés deviendront disponibles.

NOTE 4

VERSEMENT AU MINISTÈRE DE LA VOIRIE

Si dans l'esprit de la résolution numéro 70/71-7-8 de la Société d'aménagement de l'Outaouais, le lieutenant-gouverneur en conseil reconnaissait éventuellement l'opportunité de rembourser à la S.A.O. la somme de $ 4,500,000.00 versée au ministère de la Voirie à raison de $ 1,500,000.00 au cours des exercices financiers 1970-71, 1971-72, 1972-73, ce montant pourra au moment de cette décision être considéré, pour fins comptables, comme un prêt de la S.A.O. à la Voirie.